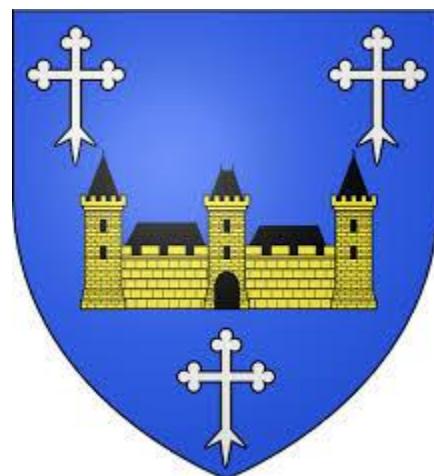


BUCEY-en-OTHE



D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



RISQUES MAJEURS



**Apprenons
les bons réflexes**



-Document à conserver-

Madame, Monsieur,

Ce document lié à votre sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**.

Il doit retenir toute votre attention.

Merci de le conserver précieusement.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite « préventive » afin de connaître les risques et les dangers auxquels elle pourrait être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, ainsi que les mesures de sauvegarde personnelles et collectives à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Il recense les risques majeurs connus et potentiellement possibles pour notre commune à ce jour. Il vous informe sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte.

Sachez que notre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Conscient du danger qui peut arriver, nous vous invitons à vous faire recenser auprès de la mairie (téléphone portable et/ou adresse mail), afin que nous tous puissions participer

" AUX REFLEXES QUI SAUVENT "

Le Maire

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



**l'évènement
= l'aléa**

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain...)



les enjeux

Les risques industriels et/ou technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)



le risque

Les risques météorologiques (tempête, neige, canicule, ...)

Les risques sanitaires (pandémie...)

Un risque est dit "majeur" si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Bucey-en-Othe peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
10PREF19990415	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Les premiers réflexes

► Disposez d'objets de première nécessité (voir ci-dessous).



**Avant l'alerte :
soyez prêts !**

**La mallette utile à toujours avoir sous la main
et à constituer par vos soins :**



- Une lampe à manivelle ou à pile
- Un poste de radio
- Des piles



- Du ruban adhésif pour le confinement
- Une couverture
- Des vêtements chauds



- De l'eau, des barres de céréales, des fruits secs

- Des médicaments (*traitements ou usuels*)



- Une pochette plastique pour vos papiers importants, vos ordonnances médicales, ainsi que le carnet de santé de vos enfants si vous devez quitter votre domicile.

Le site www.prim.net donne des indications pour aider chaque famille à réaliser son plan de sauvegarde familial.



EN CAS D'ÉVACUATION

- Rassemblez dans un sac plastique bien fermé, pour chaque membre de la famille, des vêtements et chaussures de rechange, un nécessaire de toilette, des vêtements de nuit, les médicaments indispensables et les ordonnances médicales pour les personnes en cours de traitement.
- Emportez les papiers d'identité et les chéquiers.
- Coupez le gaz, l'eau et l'électricité.
- Fermez les portes, fenêtres et volets.

A quels risques sommes-nous exposés à Bucey-en-Othe ?



Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM
(en mairie ou sur www.aube.gouv.fr)

Extrait du D.D.R.M pour BUCEY EN OTHE

(DDRM "mise à jour" 2020 annexé au DDRM 2018)

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube (mise à jour 2020)

INSEE	Nom	Communes		Risques naturels				Risques technologiques									
				Inondation	Mouvement de terrain	Nb de cat nat	Barrage		Industriel			Nucléaire		TMD			
		Cours d'eau	Nom PPRI éval	Argiles	Cavités		PPRN	Présence	Ouvrage	PPI	Type de site	PPI	PPRT	Présence	Site	PPI	Présence
10066	BUCEY-EN-OTHE			M	X	1										X	r

LEGENDE	A : approuvé Seine agglo : PPRI de l'agglomération traversée	F : très faible M : très moyen F : très fort A : approuvé	Ms : Mémo Au : Aube Se : Seine A : approuvé	Sah : Seisme assez haut Sab : Seisme assez bas Si : Site SETN (Site à Enjeux Très Important) A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CINES : Centre Industriel de Regroupement d'Entrepôts et de Stockage A : approuvé / Pv : prévo	F : forte G : goudronné B : voie fluviale
----------------	--	--	--	--	---	---

Les risques naturels :

- les inondations :

- PPRI
- Remontées de nappes phréatiques

- les mouvements de terrain :

- Retrait gonflement des sols argileux « aléa MOYEN »

- les cavités

Les risques technologiques :

- nucléaire : hypothèse, extrêmement peu probable, d'une catastrophe nucléaire ...

- PPI CNPE : dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium

- rupture de barrage : hypothèse, extrêmement peu probable, d'une rupture de digue progressive d'un des barrages....

- PPI barrage-réservoir Seine : brèche dans la digue de La Morge (arrivée de l'onde de submersion : XX heures)

- Transport de Matières Dangereuses :

- L'autoroute A5, la RD 15, la RD 34 et toutes les rues communales

- Activités industrielles : silos...

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :

Les risques météorologiques :

- TEMPETES ET ORAGES

Leur intensité peut être très variable. Les tempêtes se caractérisent par des vents d'un degré supérieur ou égal à 10 (soit plus de 89 km/h) sur l'échelle de Beaufort qui comporte 12 degrés.

- CHUTE DE NEIGE ABONDANTE ET VERGLAS

Notre commune peut être soumise de manière exceptionnelle à d'abondantes chutes de neige qui peuvent perturber totalement le fonctionnement habituel de notre organisation.

- CANICULE

Le Plan départemental de gestion d'une canicule définit les actions à mener à court et moyen terme afin de réduire les effets sanitaires d'une vague de chaleur.

Il consiste, après avoir repéré les personnes isolées à risque, à les informer et à les aider. Les personnes vulnérables peuvent s'inscrire sur la liste tenue par le CCAS de la mairie au 03 25 70 31 49.

- SEISME

Conformément aux décrets n° 2010-1254 et 1255 du 22 octobre 2010, notre commune est classée en zone 1, zone de sismicité très faible.

Les risques sanitaires :

- CANICULE

- PANDEMIE

- GRAND FROID

Les risques diffus :

- EPIZOOTIE

- URBAIN

- TERRORISTE

Certains risques sont connus dans notre commune comme les inondations lentes et/ou torrentielles, les tempêtes violentes, les feux de forêts et/ou de champs, la présence d'argile dans le sol à certains endroits.

D'autres risques sont possibles du fait de la proximité de notre village avec des sites comme le passage d'un gazoduc, une centrale nucléaire, les barrages de rétention des eaux de la Seine, de l'Aube et de quelques affluents, la traversée du village par des camions de transport de matières dangereuses ou de grosses grumes de bois ...

Enfin d'autres risques peuvent être signalés, liés au réchauffement climatique et à la mondialisation entraînant de nouveaux risques comme des phénomènes météorologiques dévastateurs et des pandémies méconnues.

Annexe 1 : Les numéros utiles

Annexe 2 : Bucey-en-Othe plan du territoire communal

Annexe 3 : Bucey-en-Othe plan du centre de la commune

Annexe 4 : Bucey-en-Othe plan des zones humides

Annexe5 : Les notes

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.

Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

(Source :www.georisques.gouv.fr)



ALERTE DE LA POPULATION



En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

- " en porte à porte "**
- " avec la sono portative et le porte-voix "**
- " par téléphone fixe et/ou portable "**

Le territoire a été divisé en 4 secteurs attribués à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :

Elu	Suppléant	Nom des rues	N° secteur
Marie-Christine Desrousseaux	Laura Valton	Chemin des Grands Bois Rue Neuve Rue du Chaillotat Rue de la Métairie Rue du Moulin Rue du Presbytère	1
Isabelle Manière	Delphine Convert	Rue de l'Eglise Rue des Anciens d'AFN Rue de la Croix Saint Abdon Hameau de Cliquat La propriété « le Râteau »	2
Pascal Desrousseaux	Rolande Claerebout	Rue Jean-Thomas Bonnemain Rue du Carrefour Rue du Stade Lotissement des Accrues Chemin des Usages	3
Delphine Ducovat	Marie-Thérèse Deschamps	Rue du Grand Chaast Rue du Petit Chaast Chemin de Vaurancher Chemin de Saint Phal Hameau du Chaast	4

ATTENTION ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS :

- un risque menace votre secteur.
- préparez-vous à évacuer sur ordre si nécessaire.
- restez attentif aux instructions qui seront données pour votre secteur.

ATTENTION ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS :

- un événement exceptionnel est attendu
- évacuez immédiatement le secteur où vous vous trouvez, dans le calme
- rejoignez le point de ralliement dont vous dépendez et suivez toutes les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre



Deux points de rassemblement ont été retenus

LE CHATEAU



LA MAIRIE





Risque inondation lente, rapide ou torrentielle

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.

La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondation :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



Plus d'infos sur : www.aube.gouv.fr

Le risque à Bucey-en-Othe

La commune est concernée par tous les types d'inondation. Mais compte tenu de sa situation géographique le risque le plus probable reste les pluies torrentielles. Le débordement du Ru Saint Bernard, et/ou de la Vanne, l'eau pourrait arriver aux abords des maisons. Cette montée des eaux est soudaine, ce qui ne laisse généralement que peu de temps pour s'organiser.

Les mesures de prévention

En 2017, un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et des Programmes d'Actions de Prévention (PAPI) mis progressivement en place pour l'agglomération troyenne et l'Aube ont classé notre commune comme "concernée par la Seine troyenne et supérieure". Ils déterminent les zones inondables et y réglementent l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues. Plusieurs zones sont identifiées, chacune disposant de son propre règlement décrivant les interdictions, possibilités d'aménagement et prescriptions à respecter.

Compte tenu des bouleversements climatiques qui se profilent au niveau pluvial il paraît nécessaire de prévoir l'inscription de ces risques pour une mise à jour quinquennale 2023-2024.

Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème dans la commune doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie).

Consultable sur : www.vigicrues.gouv.fr

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte de la montée des eaux vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de la crue

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs EDF, gaz.
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est là

- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRÈS LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

Les bons réflexes !



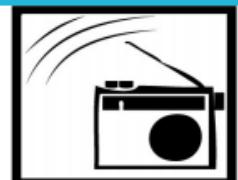
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule

Le risque « Inondation »

Comment agir ?



Avant l'inondation : soyez prêts !

- Placez les meubles et objets précieux, matières et produits dangereux ou polluants en hauteur ou dans les étages
- Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz



Pendant l'inondation : respectez les consignes

CE QUE JE DOIS FAIRE

- Fermez portes, fenêtres et soupiraux afin de limiter les dégâts
- Coupez l'électricité, le gaz et le chauffage
- Informez-vous de la montée des eaux et des consignes à suivre par radio
- Réfugiez-vous en un point haut préalablement repéré : étage, colline...



CE QUE JE NE DOIS PAS FAIRE

- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche
- Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les secours
- N'entreprenez pas une évacuation sans en avoir reçu l'ordre des autorités ou sans en être forcé par la crue
- Ne vous engagez pas sur une route inondée, dans les parkings souterrains ou les locaux en sous-sol (*à pied ou en voiture*)





Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers.

Téléphone : **18** (poste fixe) ou **112**
(téléphone portable - numéro Européen)



Après l'inondation : restez informé

- Informez-vous auprès de la mairie pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour à votre habitation.
- Faites rapidement une déclaration de catastrophe naturelle et contactez votre assureur sans tarder.
- Veillez aux personnes en difficulté (*personnes âgées, personnes à mobilité réduite*) près de chez vous.
- Faites appel à des professionnels (*assureurs, experts et sociétés spécialisées*) pour la remise en état de votre habitation.
- Prévoyez, avant d'occuper à nouveau les lieux d'habitation, la réalisation d'un diagnostic de sécurité de l'habitat (*risques d'effondrement, d'incendie, d'électrocution ou de pollution*).
- Soyez prudent lors du nettoyage.
- Aérez souvent et chauffez très doucement pendant plusieurs jours.
- Prenez vos précautions alimentaires. Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires, assurez-vous auprès des services compétents (*préfecture, mairie, Agence Régionale de Santé, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, et société gestionnaire du réseau d'eau potable*) qu'elle soit potable et, dans tous les cas, faites couler l'eau au préalable, afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné.



Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Bucey-en-Othe

L'autoroute A5 d'une part, la RD 15 et la RD 34 qui se croisent au centre du village et certaines rues communales sont des voies sur lesquelles transitent des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant et la formation d'un nuage毒ique.



Les mesures de prévention



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompes en cas de pollution des eaux...).

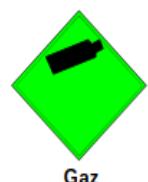
Des Plans d'ORganisation départementale des SECours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par des logos suivants apposés notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



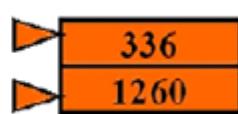
Matières toxiques



Matières radioactives

• En partie inférieure, le numéro ONU

Ces quatre chiffres constituent le numéro d'identification international de la matière.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte :

Pompiers 18

Gendarmerie 17,

Ou depuis un portable 112

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

Écoutez la radio

Champagne FM Troyes 97.5

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les étiquettes de danger de l'ADR



Matières et objets explosifs



Matières comburantes



Peroxydes organiques



Gaz inflammables



Gaz non inflammables
Non toxiques



Gaz toxiques



Matières toxiques



Matières infectieuses



Liquides inflammables



RADIOACTIVE I



RADIOACTIVE II



RADIOACTIVE III



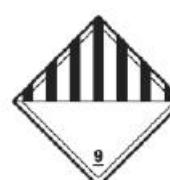
Matières spontanément inflammables



Matières solides inflammables
Matières autoréactives
Matières explosives désensibilisées



Matières corrosives



Matières et objets dangereux divers



Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Attention, ces étiquettes relatives au transport sont différentes des autres étiquettes réglementaires (CLP...) et apposées en complément.



Classe 1
Explosifs, y compris les autres matières assimilées à ceux-ci par la Loi sur les explosifs.



Classe 5
Matières comburantes ; Peroxydes organiques.



Classe 2
Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression ou liquéfiés à très basse température.



Classe 6.1
Matières toxiques.



Classe 3
Liquides inflammables et combustibles.



Classe 6.2
Matières infectieuses.

266 Code danger	SIGNIFICATION DU CODE DANGER
1017 Code matière	<ol style="list-style-type: none"> 1. : matières explosives 2. : gaz inflammables (butane...) 3. : liquides inflammables (essence...) 4. : solides inflammables (charbon...) 5. : comburants peroxydes (engrais...) 6. : matières toxiques (chloroforme...) 7. : matières radioactives (uranium...) 8. : matières corrosives (acide...) 9. : dangers divers (piles...)

Le redoublement de chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.
Ex : 266, gaz très toxique

Comment agir ?



Avant l'accident

- Apprenez à identifier un convoi de matières dangereuses. Les panneaux (*code danger et code matière*) et pictogrammes apposés sur les véhicules vous permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.



Pendant l'accident

- Si vous êtes témoin de ce type d'accident, prévenez immédiatement les secours en composant le 18 ou le 112 et donnez-leur le code danger et le code matière inscrits sur le véhicule, qui leur permettront d'identifier le produit concerné
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie, et balisez les lieux afin d'éviter un sur-accident
- En cas de fuite, ne vous approchez pas, ne touchez pas les produits et ne fumez pas ou ne provoquez pas d'étincelles
- Éloignez-vous de la zone de l'accident et rejoignez le bâtiment le plus proche



Après l'accident

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local une fois la fin de l'alerte annoncée par la radio.



Risque rupture de barrage

« Barrages-réservoir Seine, Aube, Marne »

Le risque à BUCEY EN OTHE

Le principal risque réside dans l'hypothèse, extrêmement peu probable, d'une rupture de digue progressive d'un de ces barrages. En effet, la conception et la configuration des ouvrages écartent, a priori, toute hypothèse de rupture accidentelle brutale. Une étude de dangers a permis de modéliser les zones touchées par l'onde de submersion, ainsi que le délai d'arrivée de cette onde.

A BUCEY EN OTHE, aucune des habitations situées dans la commune ne seraient impactées.

Les mesures de prévention

Outre les mesures de surveillance des ouvrages, des **Plans Particuliers d'Intervention (PPI)** approuvés le 28 mars 2017 intégré à l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) ont été établis par la préfecture de l'Aube et définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population la plus proche des barrages.

Ce dispositif prévoit notamment les mesures d'organisation des secours :

- l'information et l'alerte des populations
- l'évacuation préventive et l'accueil des populations concernées



Barrage-réservoir Aube



Barrage-réservoir Seine



Barrage-réservoir Marne

(Source EPTB Seine-Grands Lacs)

**Les communes concernées par un PPI sont dans l'obligation d'établir
un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

- Coupez compteurs EDF, gaz.
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc...qui pourraient être atteints par l'eau.

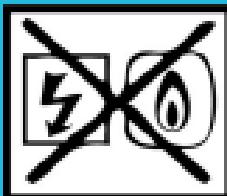
Lorsque l'eau est arrivée

- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

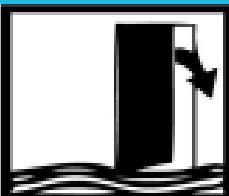
APRÈS

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



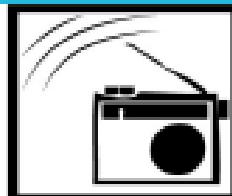
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



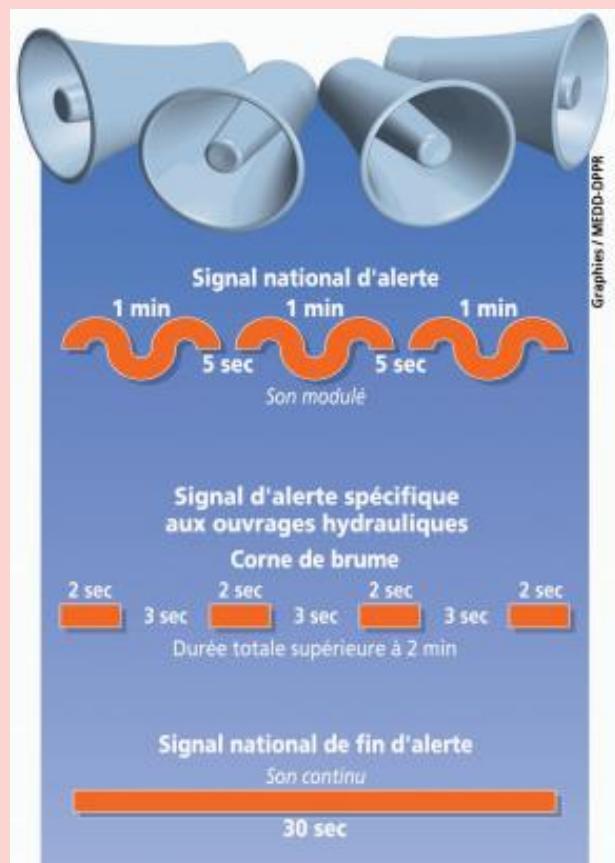
ALERTE Rupture de barrage

La commune de BUCEY EN OTHE n'est située dans aucune zone

La zone située en aval d'un barrage est découpée en trois zones :

1 - la zone de proximité immédiate, peut être submergée dans un délai d'un quart d'heure, ne permettant qu'une alerte directe.

Dans cette zone, la population doit évacuer dès que l'alerte est donnée à l'aide des cornes de brume.



2 - dans la zone d'inondation spécifique, la submersion est plus importante que celle de la plus grande crue connue, l'alerte définie dans le PCS sera mise en œuvre par la commune.

3 - dans la zone d'inondation, la submersion est moins importante que les plus grandes crues connues, l'alerte définie dans le PCS sera mise en œuvre par la commune.

CONSIGNES

- connaître le système d'alerte spécifique selon la zone où on habite
- savoir où se situent les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation :

Cartes « rupture de barrage »

BARRAGE DU LAC-RÉSERVOIR SEINE



BARRAGE DU LAC-RÉSERVOIR AUBE



Cartes consultables : <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-protection-de-la-population/Securite-civile/Gestion-de-crise/Plans-particuliers-d-intervention-des-barrages-des-lacs-reservoirs-Seine-Aube-et-Marne>

Le risque « Rupture de barrage »

Comment agir ?



Pendant l'accident



- Évacuez et gagnez le plus rapidement possible les points hauts ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble
- Ne revenez pas sur vos pas
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux



Après l'accident

- Informez-vous auprès de la mairie pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour à votre habitation.
- Faites rapidement une déclaration de catastrophe naturelle et contactez votre assureur sans tarder.
- Veillez aux personnes en difficulté (*personnes âgées, personnes à mobilité réduite*) près de chez vous.
- Faites appel à des professionnels (*assureurs, experts et sociétés spécialisées*) pour la remise en état de votre habitation.
- Prévoyez, avant d'occuper à nouveau les lieux d'habitation, la réalisation d'un diagnostic de sécurité de l'habitat (*risques d'effondrement, d'incendie, d'électrocution ou de pollution*).
- Soyez prudent lors du nettoyage.
- Aérez souvent et chauffez très doucement pendant plusieurs jours.
- Prenez vos précautions alimentaires. Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires, assurez-vous auprès des services compétents (*préfecture, mairie, Agence Régionale de Santé, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, et société gestionnaire du réseau d'eau potable*) qu'elle soit potable et, dans tous les cas, faites couler l'eau au préalable, afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné.

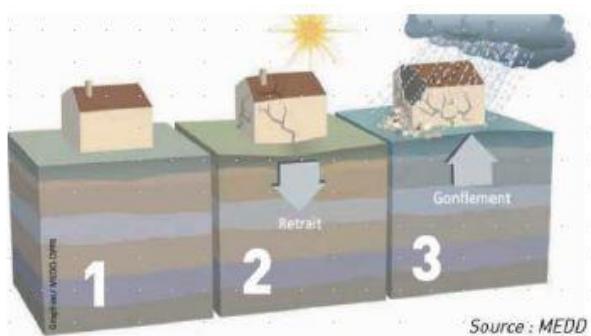


Risque mouvement de terrain

« Retrait-gonflement des sols argileux »

Aléa MOYEN

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions
(fissures, déformations des ouvertures,...)
pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

Le risque à Bucey-en-Othe

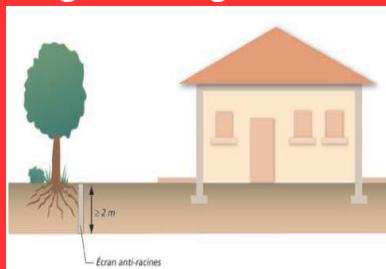
La commune se situe sur une zone d'alea MOYEN : (voir carte ci-dessous).

Les mesures de prévention

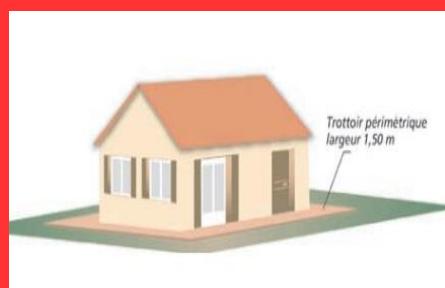
Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

Comment faire pour prévenir des dégâts ?

Eloigner la végétation du bâti :



les racines amplifient
le phénomène de
déstructuration
des façades.



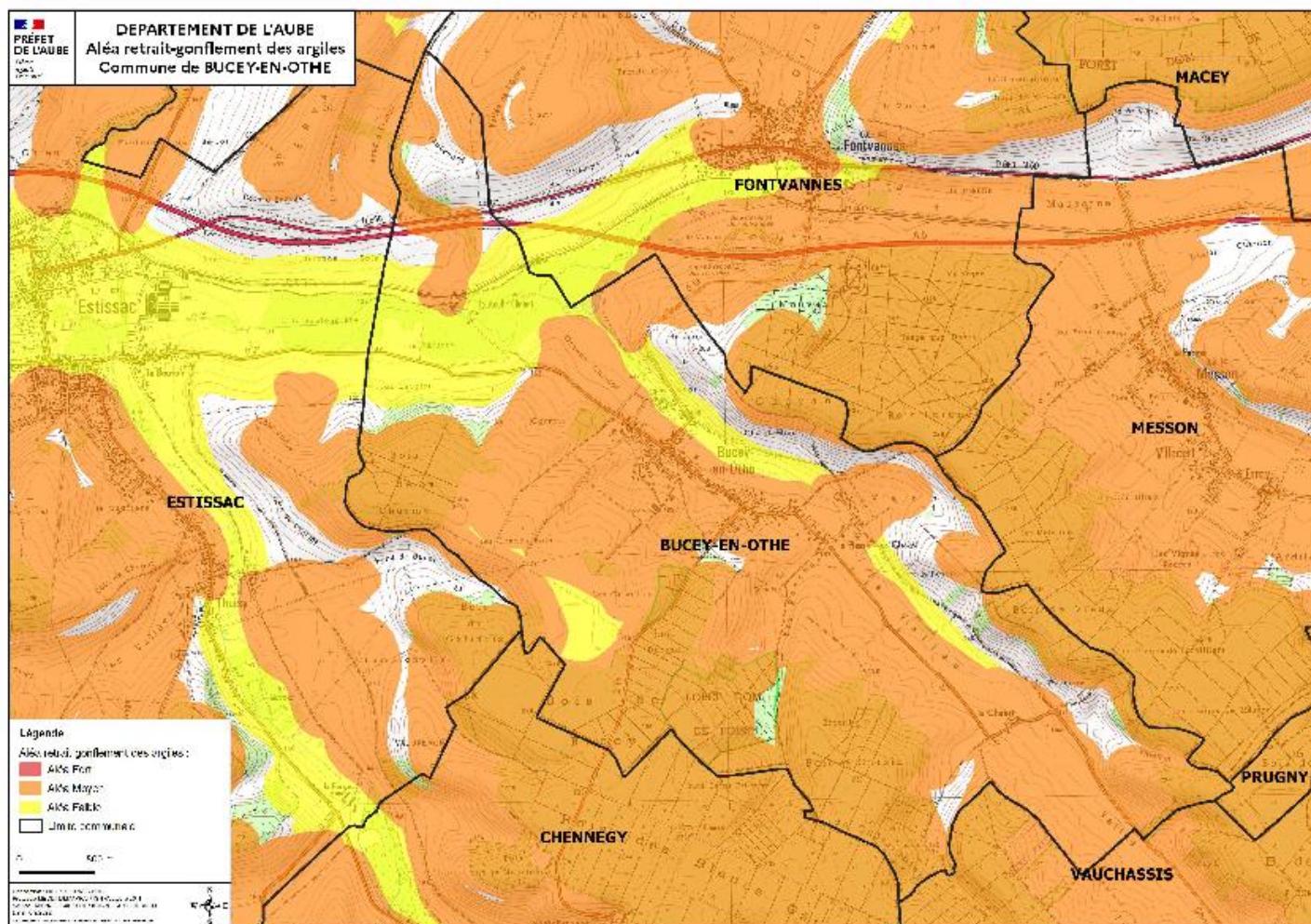
Réaliser une structure étanche autour du bâtiment.

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations :

www.aube.gouv.fr

Carte « retrait-gonflement des sols argileux »

Aléa MOYEN



La commune de Bucey-en-Othe est située sur une zone dite "aléa MOYEN" ci-dessus coloriée en marron/rosé.

Sur l'ensemble du territoire de la commune les aléas retraits/gonflements des argiles représentent plus de 75% de sa surface.



Le ministère de l'environnement a écrit une plaquette sur les risques argiles "le retrait-gonflement des argiles, comment prévenir le désordre dans l'habitat individuel"

Cette plaquette est téléchargeable au format PDF sur le site :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN :

Coupez l'électricité et le gaz. Evacuez immédiatement le bâtiment endommagé. Eloignez-vous de la zone.appelez les services de secours.

APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN :

N'entrez plus dans le bâtiment endommagé. Ne rétablissez pas les branchements électriques sauf s'il n'a pas subit aucun dommage. Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre assurance pour élaborer le dossier de déclaration de sinistre.

POUR PLUS TARD :

Eloignez la végétation du bâti car les racines amplifient le phénomène de destruction des façades. Réalisez une structure étanche autour du bâtiment.



Risque mouvement de terrain : « cavités souterraines »

CONSTAT :

L'évolution des cavités souterraines creusées par l'homme (tunnel de liaison..., carrières...) ou naturelles (dissolution des gypses), peut entraîner l'effondrement du toit ainsi formé et provoquer en surface une dépression ou un trou à ciel ouvert.

De nombreuses communes sont concernés par ces cavités souterraines abandonnées, bien souvent oubliées dans la mémoire des riverains.

Le B.R.G.M. (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) fait périodiquement un inventaire de ces cavités souterraines.

Bucey-en-Othe est inscrit sur la liste du D.D.R.M. (Dossier Départemental des Risques Majeurs) dans la rubrique "présence de cavités souterraines".

MESURES POUR REDUIRE LES RISQUES D'EFFONDREMENT OU D'AFFAISSEMENT DÛ A LA PRESENCE DE CAVITES SOUTERRAINES :

- repérez et signalez des cavités à la mairie puis aux autorités compétentes.
- renseignez la carte communale à partir d'un relevé topographique précis de la cavité.
- renforcer la cavité par de la maçonnerie, un comblement.
- effectuer des contrôles périodiques sur l'état de la protection et des infiltrations d'eau.



Avant le mouvement de terrain

- Informez-vous, en mairie, des risques, des éventuelles mesures restrictives prévues en matière d'aménagement, des mesures de sauvegarde existantes

En cas de doute face à un mouvement de terrain inexpliqué ou des fissurations dans les murs d'un bâtiment, alertez les services municipaux



En cas de mouvement de terrain

À L'EXTÉRIEUR

- S'il y a éboulement ou coulée de boue, dégagiez-vous et gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches sans revenir sur vos pas
- Dans une zone sinistrée, éloignez-vous des constructions en prenant garde aux chutes d'objets
- N'entrez pas dans les bâtiments endommagés qui peuvent être instables et représenter un danger



À L'INTÉRIEUR

- Coupez le gaz et l'électricité afin d'éviter l'électrocution et l'explosion
- Mettez-vous à l'abri sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres



Après un mouvement de terrain

- Évaluez les dégâts et les dangers
- Informez les autorités de tout nouveau danger
- Aidez les personnes sinistrées et dans le besoin



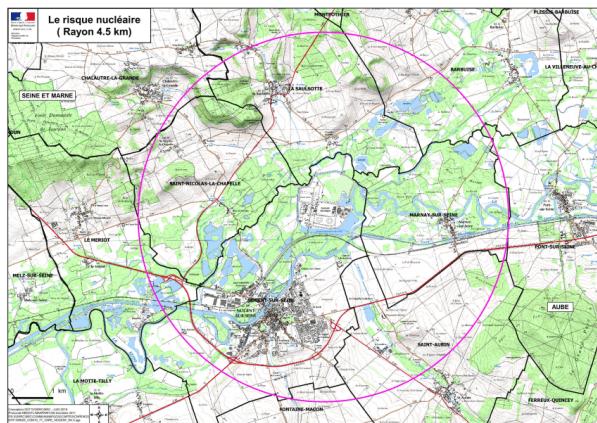
Risque nucléaire

Qu'est-ce qu'un risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et des enceintes prévus à cet effet. Il peut survenir lors d'accidents de transports de matière radioactives, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et notamment sur une centrale nucléaire.

Le risque à BUCEY EN OTHE

BUCEY EN OTHE ne peut être concernée par un accident nucléaire avec le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Nogent-sur-Seine, qui comprend deux réacteurs en exploitation depuis 1986 car n'étant pas située dans le rayon des 20 km (*voir plaquette d'informations "Ayez les bons réflexes" du CNPE*).



Cartographie du rayon des 4,5 km autour du CNPE de Nogent-sur-Seine

Les mesures de prévention

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été approuvé en juillet 2019, afin de planifier l'organisation de crise qui serait mise en oeuvre par les pouvoirs publics en cas d'accident survenant à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Son élaboration, sa mise à jour et son activation sont de la responsabilité du préfet.

Mis en oeuvre en cas d'accident avec rejets radioactifs sortant des limites du CNPE, il a pour objectif essentiel l'organisation des secours publics **pour protéger la population, les biens et l'environnement** et sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en oeuvre.

- Parmi ces mesures :
- mise à l'abri des populations
 - distribution des comprimés d'iodure de potassium
 - éloignement temporaire ou évacuation.

Les moyens de surveillance

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par le CNPE. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (maire, pompier ou gendarmerie). Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de rassemblement.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution des comprimés d'iodure de potassium.
- Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Nogent-sur-Seine
www.aube.gouv.fr

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS L'ACCIDENT

Respectez les consignes données par les autorités

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



ALERTE CNPE

En cas d'évènement majeur au CNPE de Nogent-sur-Seine, la population située dans la **zone de protection réflexe (4,5 km autour du site)** est avertie au moyen des sirènes d'alerte et par un dispositif automatique d'appel téléphonique mis en place par EDF. La population doit rejoindre au plus vite un bâtiment en dur, se mettre à l'abri et à l'écoute de la radio qui diffuserait les consignes de sécurité des autorités.

Début de l'alerte

En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri :

l'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque 1^{er} mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en 3 séquences d'1 minute et 41 secondes soit le signal national d'alerte.



Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté :

les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

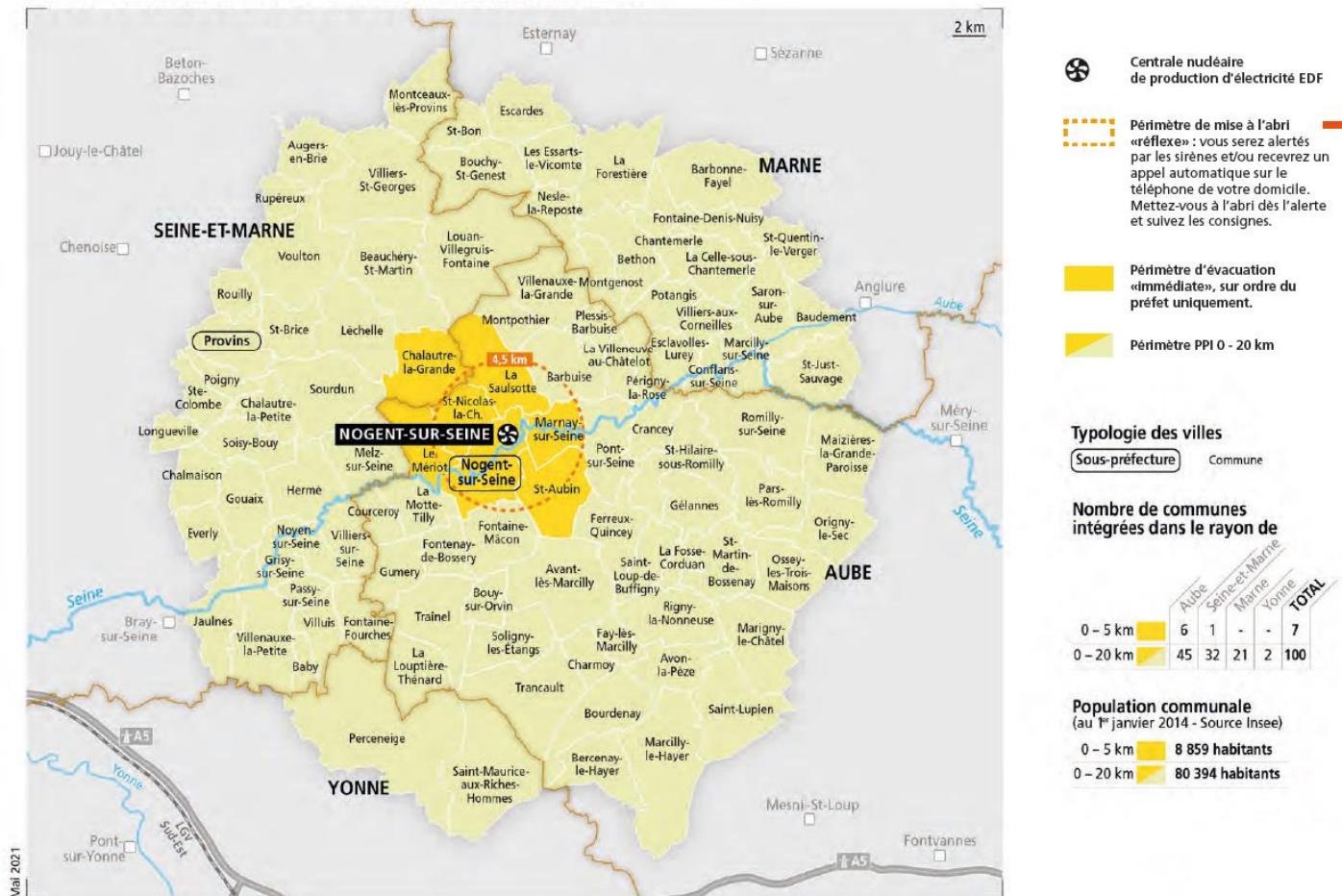
Le pack « sécurité » à préparer chez soi

radio à piles, lampe de torche matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture / eau, couvertures, vêtements, papier personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



Carte « rayon des 20 km autour du CNPE »

PPI 0 - 20 KM DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE NOGENT-SUR-SEINE



Comment agir ?

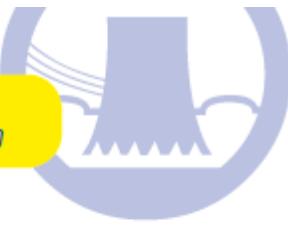


Avant l'accident

- Préparez l'équipement nécessaire (*médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, nourriture, boisson...*)
- Prévoyez des moyens permettant le confinement pour votre habitation : bandes adhésives, mastic, tissus pour calfeutrer les portes, fenêtres et bouches d'aération.



Pendant l'accident (2 cas de figures possibles)



LE CONFINEMENT, qui nécessite de :

- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils seront pris en charge sur place
- Rejoindre le bâtiment le plus proche, fermer et calfeutrer toutes les ouvertures, arrêter ventilation et climatisation
- Éteindre tout ce qui est susceptible de provoquer une flamme ou une étincelle
- Éviter de téléphoner, les lignes devant rester à la disposition des secours
- S'informer en écoutant la radio ou la télévision
- À la fin de l'alerte et en cas de mise à l'abri, aérer le local de confinement
- En matière de contamination, si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (*se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements*)



L'ÉVACUATION, qui nécessite de :

- Couper le gaz, l'eau et l'électricité
- Fermer les portes, fenêtres et volets
- Rassembler dans un sac plastique bien fermé, pour chaque membre de la famille, des vêtements et chaussures de rechange, nécessaire de toilette, des vêtements de nuit et les médicaments indispensables
- Emporter les papiers d'identité et les chéquiers



Après l'accident

- Si vous craignez avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassez-vous de la couche supérieure de vos vêtements avant d'entrer dans un lieu clos, puis douchez-vous et, si possible, changez-vous
- Ne consommez pas d'eau du robinet, de fruits ou de légumes sans l'aval des autorités



Risque industriel ou technologique

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ ou l'environnement.

Le risque industriel peut se développer dans les établissements dont les activités et/ ou les produits utilisés ou stockés sont répertoriés dans une nomenclature spécifique.

Les principales manifestations sont regroupées sous trois typologie d'effets :

- effets thermiques liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion
- effets mécaniques liés à une surpression
- effets toxiques

Le risque à BUCEY EN OTHE

La commune n'est pas concernée par ces risques car aucune activité industrielle et / ou technologique n'est implantée sur son territoire.

Les mesures de prévention et l'organisation des secours

Les établissements industriels sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Des dispositions réglementaires imposent aux exploitants (selon leur catégorie) différents plans de secours, étude de danger, et des concertations spécifiques envers les populations riveraines.

Dans le Plan Communal de Sauvegarde le maire détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

En cas d'accident, un Poste de Commandement Communal est mis en place par le maire pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, rassemblement de la population...).



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.

Si vous êtes témoin

- Donnez l'alerte :
18 pompiers
17 police
112 depuis portable
en précisant la nature du sinistre

PENDANT L'ACCIDENT

- Ne fumez pas
- Évacuez les environs de l'établissement
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- Si il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie

- Si un nuage toxique se dégage, fuir selon un axe perpendiculaire au vent

- Trouvez un local pour se confiner et fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Se laver en cas d'irritation, et si possible se changer

- Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8)

- Ne téléphonez pas pour ne pas surcharger le réseau téléphonique

APRÈS L'ACCIDENT

Respectez les consignes données par les autorités

- Ne sortez qu'après la fin de l'alerte ou sur ordre d'évacuation

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



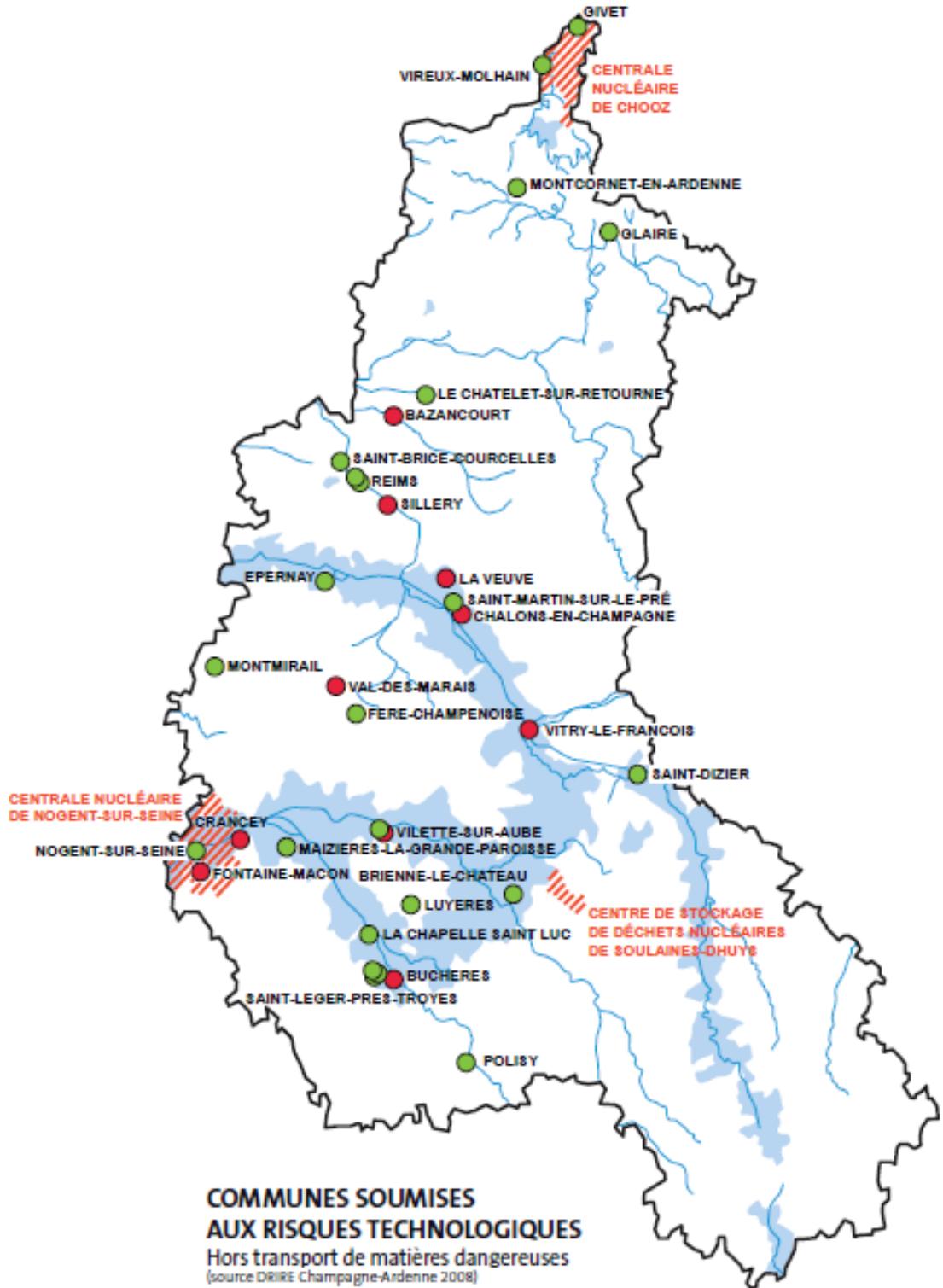
Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



COMMUNES SOUMISES AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

Hors transport de matières dangereuses
(source DRIRE Champagne-Ardenne 2008)

Établissements SEVESO
(sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs)

● Seuil haut ● Seuil bas

■ Risque rupture de barrage
■ Risque nucléaire



Risque tempête

(RECHAUFFEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE)



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)



Les effets

Vents violents, précipitations intenses, pluies dévastatrices, chutes de grêlons dangereux tous cela sous couvert de la foudre génératrice d'incendie. les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

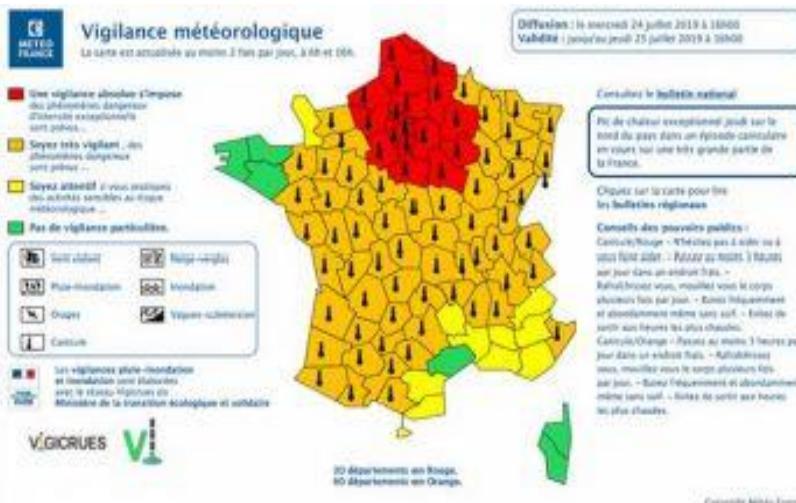
Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

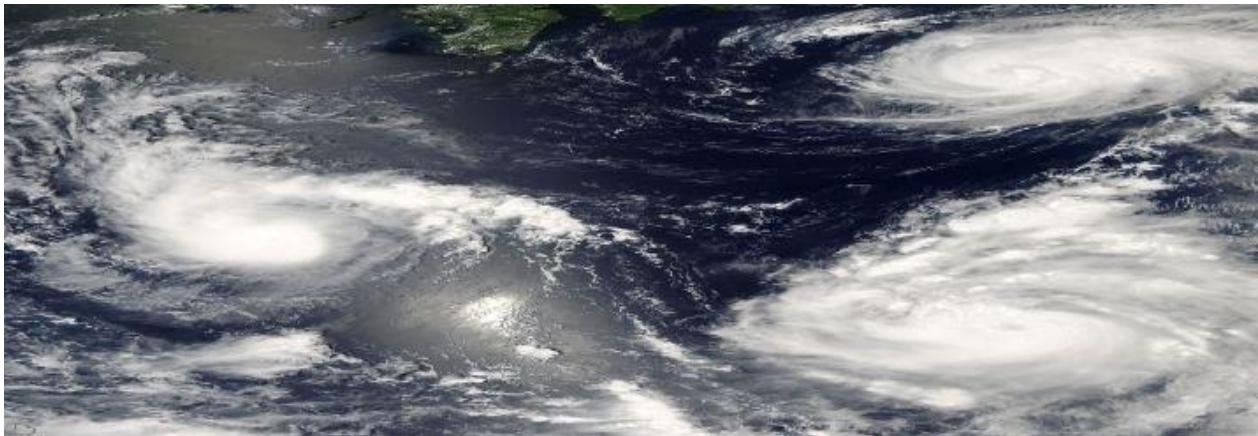
Le risque à Bucey-en-Othe

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Bucey-en-Othe est exposée aux tempêtes. La période statistique de calcul va de 1991 à 2020. La moyenne des jours de tempêtes est de 0 à 4 jours avec des rafales. Mais à cause du réchauffement climatique et des changements météorologiques qu'il induit (une perte de la biodiversité, des incendies de forêts à répétition, une baisse des rendements des cultures, une hausse des températures de jour comme de nuit, des problèmes de santé pour l'homme ...) le cocktail pluie torrentielle, sécheresse et vague de chaleur caniculaire risquent de se répéter de façon plus intense et plus fréquente.



Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre les risques tempête et canicule. Elle est consultable depuis le site www.meteofrance.fr



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant le site de Météo-France.

Si une tempête est annoncée
- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

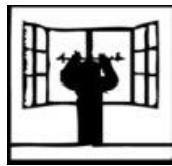
APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques

L'alerte météo

La procédure « Vigilance Météo » de Météo-France a pour objectif de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures, mais aussi :

- de permettre aux autorités d'anticiper une crise et de mettre en place les outils nécessaires
- d'informer les médias et la population, et de donner les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation

• En cas de vigilance orange

Les conseils comportementaux sont donnés dans les bulletins de suivi régionaux. Ces conseils sont repris voire adaptés par le préfet du département. Les services opérationnels et de soutien sont mis en pré-alerte par le préfet et préparent, en concertation avec le COZ (*Centre Opérationnel de Zone*), un dispositif opérationnel.

• En cas de vigilance rouge

Les consignes de sécurité à l'intention du grand public sont données par le préfet de département sur la base des bulletins de suivis nationaux et régionaux. Les services opérationnels et de soutien se préparent (pré-positionnement des moyens), en collaboration avec le COZ. Le dispositif de gestion de crise est activé à l'échelon national, zonal, départemental et communal.

Comment agir ?

DÉPARTEMENT CLASSÉ ORANGE

DÉPARTEMENT CLASSÉ ROUGE

FORTES PRÉCIPITATIONS

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.- Des inondations importantes sont possibles.- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez très prudents. Respectez les déviations mises en place.- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immérée.- Mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux. | <ul style="list-style-type: none">- De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.- Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans des zones rarement inondables.- Dans la mesure du possible, restez chez vous et appliquez les recommandations évoquées en cas de vigilance orange.- En cas de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches.- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.- N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité. |
|--|---|

ORAGES

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent, ne vous abritez pas sous les arbres.- Évitez les promenades en forêt.- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins. | <ul style="list-style-type: none">- Dans la mesure du possible, restez chez vous et appliquez les recommandations évoquées en cas de vigilance orange.- En cas d'obligation de déplacement, soyez prudent et vigilant, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses ; n'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. |
|---|--|

DÉPARTEMENT CLASSÉ ORANGE

DÉPARTEMENT CLASSÉ ROUGE

NEIGE OU VERGLAS

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendues.
- Les conditions de circulation peuvent devenir très difficiles.
- Privilégez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.
- Route impraticable et trottoirs glissants.
- De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.
- Dans la mesure du possible, restez chez vous et appliquez les recommandations évoquées en cas de vigilance orange.
- En cas d'obligation de déplacement, renseignez-vous auprès du CRICR, signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches, munissez-vous d'équipements spéciaux, respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation, prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule, ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.

VENT FORT

- Risques de chutes de branches et d'objets divers.
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation.
- Limitez vos déplacements.
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne vous promenez pas en forêt.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre.
- Voies rendues impraticables par la chute d'arbres et d'objets divers.
- Dans la mesure du possible, restez chez vous, mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales et prenez contact avec vos voisins. Appliquez toutes les recommandations évoquées en cas de vigilance orange.
- En cas d'obligation de déplacement, limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.



Risque sanitaire : pandémie

Grippe ... SRAS-CoVid ...

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à Bucey-en-Othe

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée à tous types de risques sanitaires.

Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Comment agir ?



Avant la pandémie

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utilisez une solution hydro-alcoolique
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour vous moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez
- Évitez les contacts avec les personnes malades



Pendant la pandémie

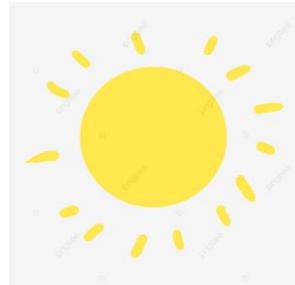
- Soyez à l'écoute (*TV et radio*) et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation
- Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée par l'État
- Pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés



Risque sanitaire : Canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.



Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure **plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse...) et **le coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

Les mesures de prévention



Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004 la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site : <http://www.meteofrance.com>

Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif.
Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



Risque sanitaire : Grand froid



C'est un épisode de **temps froid caractérisé par sa persistance et son intensité**. L'épisode dure au moins **deux jours**. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales de saison (appréciation selon la température ressentie incluant la variable « humidité » et le facteur « vent »). Les mesures sont prises par la Préfecture sur la base de 3 niveaux :

- Niveau 1 : température ressentie minimale du jour comprise entre -5° C et -10° C,
- Niveau 2 : température ressentie minimale du jour comprise entre -10° C et -18° C,
- Niveau 3 : température ressentie minimale du jour inférieure à -18° C (niveau de crise exceptionnelle).

Le grand froid, comme la canicule, constitue un **danger pour la santé** de tous.

Le risque à BUCEY EN OTHE

BUCEY EN OTHE n'est pas à l'abri d'un épisode de grand froid.

Les vagues de froid qui ont frappé la France à l'**hiver 1954** ou en **janvier 1985** ont duré plusieurs jours.

Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004 la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque « grand froid ». Elle est consultable sur le site : <http://www.meteofrance.com>

Le plan de continuité des services municipaux

Comme pour les épisodes de canicule, la commune a élaboré un plan qui consiste à assurer la continuité des missions prioritaires de services publics avec un effectif restreint (standard, accueil, ...)

Le plan d'urgence hivernal et sa déclinaison locale

Un dispositif spécifique est mis en œuvre dans le cadre du plan « Grand Froid ». Il prévoit, en cas d'hiver rigoureux, le renforcement des services de maraude et des capacités d'accueil et d'hébergement d'urgence. Le CCAS est en charge de sa mise en œuvre sur le territoire communal.

Le 115 est le numéro d'appel pour les urgences sociales.



Risque sanitaire : EPIZOOTIE

Le mot épidémie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire par les mouvements commerciaux d'animaux ou de produits, ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.

L'épidémie peut avoir des conséquences majeures pour l'économie générale de notre pays et représenter un risque important pour la santé humaine.

Le risque à BUCEY EN OTHE

BUCEY EN OTHE peut être sujette à tous types de risques sanitaires : fièvre aphteuse, par exemple.

Les mesures de prévention

L'Etat est chargé de la prévention et de l'action en cas d'épidémie.

Les services municipaux apportent toute l'aide possible par des moyens matériels ou humains.



Avant l'épidémie

- Évitez de manipuler des animaux malades ou morts.
- Lavez-vous systématiquement les mains (*eau et savon*) après contact avec des animaux, des déchets ou des déjections animales.
- Il n'est pas rare de trouver, dans la nature, des dépouilles d'animaux. Cela ne signifie pas pour autant que vous soyez en présence d'une épidémie. Toutefois, si vous constatez des mortalités en nombre dans la nature, signalez-le aux autorités compétentes (*Direction départementale en charge de la protection des populations, municipalité...*).



Pendant l'épidémie

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics : elles peuvent évoluer selon la situation.
- Respectez les règles particulières de circulation des personnes et des animaux mises en place autour des zones touchées par l'épidémie, même si vous n'êtes pas directement concerné. Votre attitude permettra un règlement plus rapide des crises au bénéfice de tous.



Les Risques « Urbains »

Les risques urbains sont de natures diverses :

- Alerte à la bombe ou découverte d'un engin explosif
- Incendies d'origine volontaire ou accidentelle
- Accidents de la circulation
- Mouvement de foule
- Ruines d'ouvrages
- Travaux à risques....

DECOUVERTE D'ENGINS EXPLOSIFS

Lors des deux dernières Guerres Mondiales, de nombreux engins explosifs et armes ont été utilisés. Aujourd'hui encore, des vestiges de ce passé sont régulièrement découverts.

Les principaux dangers pour l'Homme sont :

- L'explosion
- L'intoxication
- Les brûlures

Le risque à BUCEY EN OTHE

BUCEY EN OTHE n'ayant pas été épargnée par les deux Guerres Mondiales, des engins explosifs peuvent parfois ressurgir ou être retrouvés sur le territoire de la commune.

Les mesures de prévention

Tout engin explosif (grenade, munition, roquette, bombe, obus, détonateur...), même ancien ou rouillé, reste dangereux. Certaines munitions contiennent des produits chimiques toxiques. Leur enveloppe peut se dégrader au fil du temps et libérer des émanations dangereuses. Certaines sont piégées.

Les services municipaux sont chargés de matérialiser un périmètre de sécurité.
La Préfecture est chargée de faire enlever l'engin explosif par des démineurs du Ministère de l'Intérieur.

Comment agir ?



En cas de découverte d'engin explosif

Si vous découvrez un engin explosif, contactez immédiatement le commissariat de Police de Troyes ou la Préfecture (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles - 03 25 42 35 00).

- N'y touchez pas
- Ne le déplacez pas
- Ne l'emmenez pas à la gendarmerie ou au commissariat
- Attendez l'intervention des démineurs.



En cas d'évacuation d'un périmètre pour une opération de déminage, respectez les consignes qui vous seront données par les autorités.



Le Risque « Terroriste »

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, exercer un chantage, satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Le risque à BUCEY EN OTHE

En dépit du renforcement de la lutte antiterrorisme aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes reste importante en France, comme le montrent les différents attentats qui ont frappés notre pays ces dernières années (Paris en janvier et novembre 2015, Nice en juillet 2016, Strasbourg en décembre 2018).

Les mesures de prévention



> Les niveaux Vigipirate



Vigilance

Posture permanente de sécurité, valable en tout temps et en tout lieu / Nombreuses mesures permanentes de sécurité.



Sécurité renforcée

Risque d'attentat face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier / Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles / Pas de limite de temps définie.



Urgence Attentat

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminent d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique / Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat / Mesures exceptionnelles d'alerte de la population / Durée limitée à la gestion de crise.

Comment agir ?



En cas d'attaque terroriste



Avant l'arrivée des forces de l'ordre, des comportements simples peuvent vous sauver.

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes #Place_Beaucou et #gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr





Annexe 1 : Les numéros utiles

Mairie de BUCEY-en-OTHE	03 25 70 31 49 - marie@buceyenothe.fr
Pompiers	18 ou (par portable : 112)
Police / Gendarmerie	17
SAMU	15
Préfecture de l'Aube – Troyes	03 25 42 35 00 - prefecture@aube.gouv.fr Site internet : www.aube.gouv.fr
S.I.D.P.C. (Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile)	03 25 42 36 90 03 25 42 36 70
A.R.S. GRAND-EST (Agence Régionale de la Santé) Point focal Régional – 24h/24 – 7j/7	09 69 39 89 89
Direction Départementale des Territoires	03 25 71718 00 - ddt@aube.gouv.fr
S.R.R.C. (Service Réseaux Risques et Crises) / B.R.C. (Bureau Risques et Crises)	03 25 46 20 71
S.D.I.S. (Service Départemental d'incendie et de Secours)	03 25 43 58 00
Conseil Départemental	03 25 42 50 50
POLE DES SOLIDARITES (ex-D.I.D.A.M.S. – Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)	03 25 42 48 01
HOPITAL Simone Veil	03 25 49 49 49
G.R.D.F.	0 800 47 33 33
ENEDIS	09 726 750 10
S.D.D.E.A.	
ORANGE	39 00
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	03 25 45 27 27
Météo France BARBEREY ST SULPICE	03 25 82 84 90 - www.meteofrance.com
Vigicrues	Site internet : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
Géorisques	Site internet : www.georisques.gouv.fr
Conditions de circulation	www.bison-fute.equipement.gouv.fr
Prévention des risques majeurs	www.risques.gouv.fr
Bases de données nationale des cavités	www.bdcauvite.net
Bases de données sur le retrait-gonflement des argiles	www.argiles.fr
Base de données sur les mouvements de terrain	www.bdmvt.net
Information sur le risque de rupture de barrage	www.seinegrandslacs.fr
Ministère de la Santé	www.sante.gouv.fr

Écoutez les informations : Respectez les consignes des autorités

Champagne FM 97.5 / France Bleue 100.8 / Latitude 95.8 /
RCF 88.2 / France Info 105.5 / Thème Radio 90.3
France 2 / France 3 / Canal 32

L'application gouvernementale SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) peut être installée sur votre téléphone portable.

Plus d'informations sur
www.aube.gouv.fr



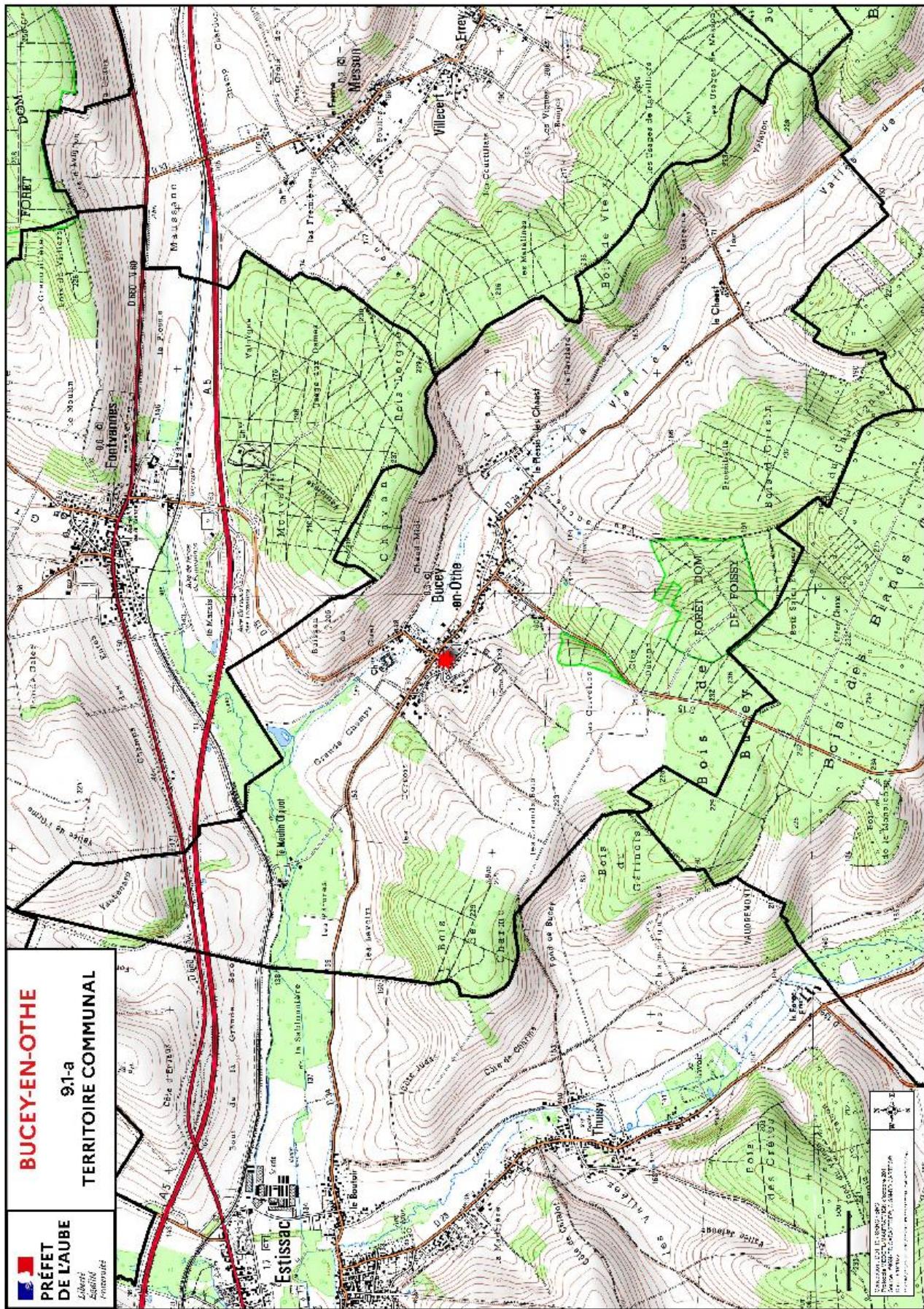
Pendant l'alerte

En cas de crise grave, Twitter assure une visibilité particulière aux messages du ministère de l'Intérieur. Un bandeau spécial peut apparaître au-dessus du fil de chaque utilisateur.

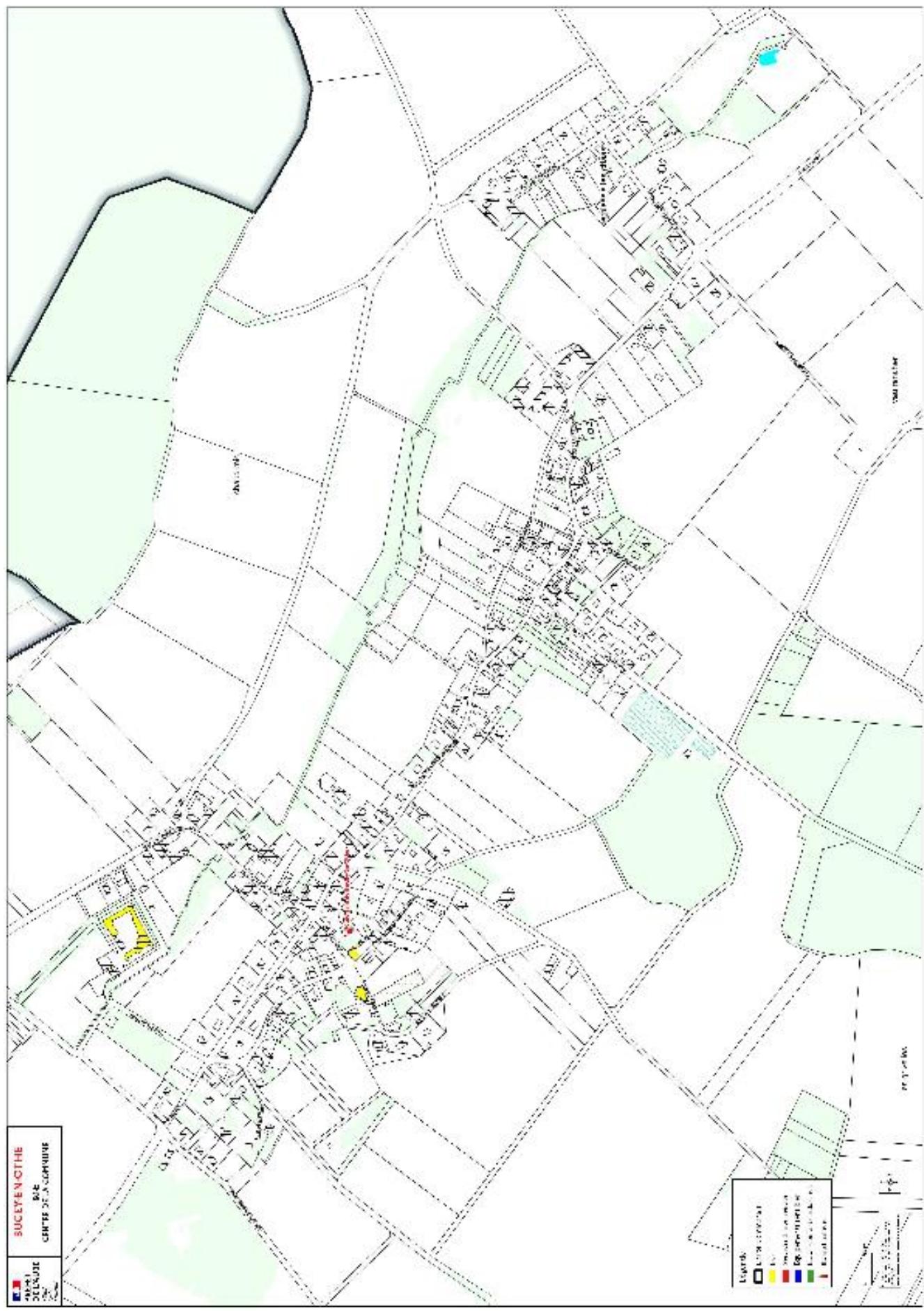
En parallèle, il est recommandé aux utilisateurs de Twitter de s'abonner au compte **@Beauvau_alerte** et d'en activer les notifications afin d'être informé en cas d'événement majeur de sécurité publique ou civile et de recevoir des consignes comportementales adaptées.

Les messages d'alerte et de prévention sont également diffusés de façon prioritaire par **Facebook** et **Google**, mais aussi par certains canaux de communication tels que **Radio France** et **France Télévisions**.

Annexe 2 : Bucey-en-Othe plan du territoire communal



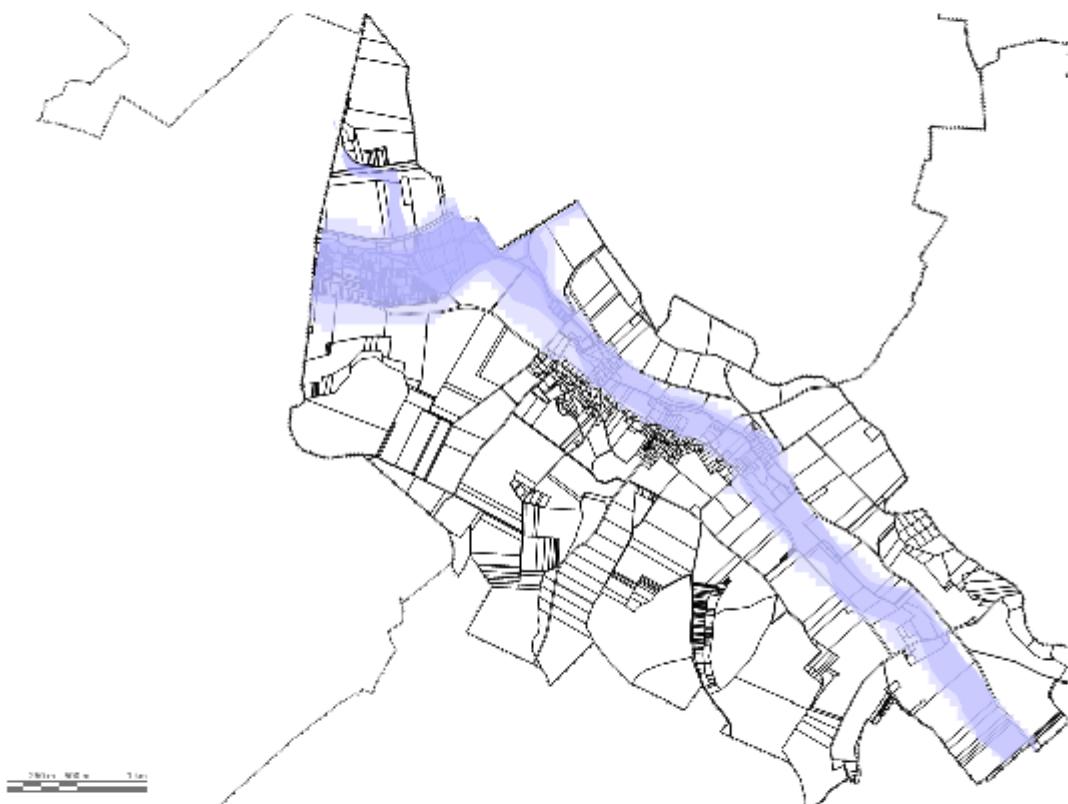
Annexe 3 : Bucey-en-Othe plan du centre de la commune



Annexe 4 : Bucey-en-Othe plan des zones humides

04/04/2022 09:10

584ff3d2-a0fc-492b-bd98-c101ab0eb0aa (1419x792)





Annexe 5 :

Les Notes ...